

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) sur les communes de Duilhac-sous-Peyrepertuse, Lastours, Puilaurens et Termes sollicités par l'architecte des bâtiments de France de l'Aude

Il sera procédé du lundi 02 septembre 2024 au lundi 1^{er} octobre 2024 inclus, soit une durée de 30 jours, sur les communes de Duilhac-sous-Peyrepertuse, Lastours, Puilaurens et Termes, à une enquête publique relative aux projets PDA des communes de Duilhac-sous-Peyrepertuse, Lastours, Puilaurens et Termes.

Caractéristiques principales du projet :

Le « système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne » est inscrit sur la liste indicative du patrimoine mondial depuis 2017. Ce bien en série regroupe 8 monuments, positionnés sur la ligne défensive du piémont pyrénéen et autour de la Cité de Carcassonne : Quéribus, Peyrepertuse, Termes, Aguilar, Puilaurens, Lastours et Montségur. L'ensemble tire sa « valeur universelle exceptionnelle » (VUE) notamment par son organisation défensive, cohérente et planifiée en plein Moyen Âge dans le sud de l'Europe.

L'Association Mission Patrimoine Mondial (AMPM) a été créée en 2019 pour assurer l'animation et le pilotage de la démarche de candidature de ce bien et fédérer l'ensemble des acteurs impliqués dans cet objectif. En 2020, un plan de gestion a été validé et constitue désormais la feuille de route stipulant l'ensemble des actions à mettre en œuvre afin de préserver et mettre en valeur le bien et par la-même consolider le dossier de candidature auprès de l'UNESCO.

Parmi les actions prioritaires, la DRAC Occitanie a lancé, en collaboration avec l'AMPM, une étude de délimitation du Périmètre des Abords des châteaux de Termes, Puilaurens, Peyrepertuse, Lastours, tous protégés au titre des monuments historiques et repérés comme étant des espaces dont la géométrie devait être questionnée à l'aune du projet de candidature.

Cette étude propose une adaptation justifiée de la protection au titre des abords sur les secteurs qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent susceptible de contribuer à sa conservation et sa mise en valeur ainsi qu'au maintien de sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) en tant que composante du bien en série.

Conformément à l'article L.621-31 du code du patrimoine, l'architecte des bâtiments de France de l'Aude pour les PDA de Duilhac-sous-Peyrepertuse, Lastours, Puilaurens et Termes, a proposé de créer un Périmètre Délimité des Abords et a demandé aux autorités compétentes en matière de document d'urbanisme de délibérer sur ces projets de périmètres.

Les décisions susceptibles d'être adoptées au terme de cette enquête publique :

Conformément aux dispositions de l'article R.621-94 du Code du Patrimoine, si les projets à l'issue de l'enquête publique font l'objet d'un accord de l'architecte des bâtiments de France et de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme, les PDA seront créés par arrêtés du préfet de région.

La personne responsable des projets est :

- M. Michel ROUSSEL, directeur régional des affaires culturelles à la DRAC Occitanie, site de Toulouse 32 rue de la Dalbade – 31000 Toulouse . Toutes les informations techniques relatives aux PDA pourront être demandées à :

- Mme Anaïs MONROZIER, cheffe de projet patrimoine mondial au sein de l'Association Mission Patrimoine Mondial (AMPM) contact.ampm@aude.fr / Tél. : 04 68 11 64 90
- et M. Benoît GUILLAUME, chargé de mission pour les espaces protégés de la DRAC Occitanie, benoit.guillaume@culture.gouv.fr / Tél. : 05 67 73 21 05.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique et au dossier comprenant notamment :

- les délibérations des conseils municipaux des communes concernés par ces projets ainsi que la communauté de communes des Pyrénées Audoises compétents en matière de document d'urbanisme (PDA),

peuvent être consultés :

- sur le site du registre dématérialisé :
<https://www.registre-dematerialise.fr/5555>

- sur le site internet des services de l'État de la Préfecture de l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses>
- sur un poste informatique dédié à l'enquête publique, accessible gratuitement à la mairie de Termes – 2 Camin dal Moulin - 11330 TERMES, aux jours et heures d'ouverture au public.

M. Albert NADAL ingénieur territorial, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, aux mairies, aux dates et horaires suivantes :

- Puilaurens : le lundi 09 septembre 2024 de 15h00 à 17h00
- Termes : le lundi 16 septembre 2024 de 15h00 à 17h00.
- Lastours : 19 septembre 2024 de 15h00 à 17h00
- Duilhac-sous-Peyrepertuse : le 23 septembre 2024 de 09h00 à 11h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable en version papier aux mairies de :

- **Lastours** (siège de l'enquête) : **1 route de Fournes - 11600 Lastours**
- **Duilhac-sous-Peyrepertuse** (siège de l'enquête) : **8 chemin du Fort – 11350 Duilhac-sous-Peyrepertuse**
- **Puilaurens** (siège de l'enquête) : **Place de l'Église Lapradelle - 11140 Puilaurens**
- **Termes** (siège de l'enquête) : **2 Camin dal Moulin - 11330 TERMES.**

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert aux mairies de Lastours, Peyrepertuse, Puilaurens et Termes.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale aux adresses suivantes :
 - **Lastours** (siège de l'enquête) : 1 route de Fournes – 11600 Lastours ;
 - **Duilhac-sous-Peyrepertuse** (siège de l'enquête) : **8 chemin du Fort – 11350 Duilhac-sous-Peyrepertuse**
 - **Puilaurens** (siège de l'enquête) : **Place de l'Église Lapradelle - 11140 Puilaurens**
 - **Termes** (siège de l'enquête) : **2 Camin dal Moulin - 11330 TERMES ;**
- à l'attention de M .Albert NADAL, commissaire enquêteur.(projets de PDA des communes de Duilhac-sous-Peyrepertuse, Lastours, Puilaurens et Termes).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5555@registre-dematerialise.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairies de Duilhac-sous-Peyrepertuse, Rouffiac-des-Corbières, Lastours, Puilaurens, et Termes ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire – 52, rue Jean Bringer – 11000 CARCASSONNE) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État de l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-risques-naturels-technologiques/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses>